

Date de dépôt : 12 octobre 2018

Rapport

de la commission de contrôle de gestion chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le bilan de législature 2013-2018 du Conseil d'Etat

Rapport de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de contrôle de gestion s'est réunie les 27 août et 24 septembre 2018 sous la présidence de M. Yvan Zweifel pour étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le bilan de législature 2013-2018 du Conseil d'Etat, renvoyé à cette même commission le 27 avril 2018 par le Grand Conseil. Que M^{me} Martine Bouilloux Levitre, qui a assuré la rédaction des procès-verbaux, ainsi que M^{me} Catherine Weber, secrétaire scientifique qui a assisté la commission dans ses travaux, soient remerciées pour leur précieuse collaboration.

1. Echanges de la commission de contrôle de gestion et prises de position

La commission de contrôle de gestion a discuté, lors de sa séance du 27 août 2018, de la manière d'aborder l'examen d'un tel rapport et de la pertinence de cet exercice, alors même que le Conseil d'Etat s'est trouvé modifié dans sa composition depuis le changement de législature et qu'il a depuis présenté le programme qui conduira son action.

Il ressort des discussions que nombre de député-e-s se rejoignent sur le fait que le rapport se présente comme une simple retranscription de ce qui a été fait durant la précédente législature. Plus qu'un bilan, sa forme s'apparente à une chronique dont des volets thématiques attendus sont, pour certains députés, manquants.

La séance du 24 septembre 2018 est consacrée aux prises de position sur le sujet.

Un député PDC indique que son groupe accepte ce rapport sans autres commentaires.

Une députée S indique que son groupe prend acte du présent rapport rédigé par l'ancien Conseil d'Etat. Toutefois, à l'avenir, elle trouverait pertinent que ce bilan s'appuie sur le programme présenté en début de législature, et sur les objectifs visés, afin de pouvoir le mettre en regard avec ce qui a été réalisé au terme de l'exercice. Cela permettrait une lecture plus claire et plus constructive de ce même bilan.

Un député PLR partage ce point de vue.

Un député Ve déclare pour sa part que les Verts acceptent également ce rapport, bien qu'il pose un problème de gouvernance dans la présentation du plan quadriennal pour l'exercice suivant. Il fait état d'un manque absolu de vision des enjeux et ne prend pas en compte le réchauffement climatique ou le problème de la démographie au travail, en termes d'action politique.

En matière de réforme du fonctionnement de l'Etat, un député MCG relève que ni le dossier SCORE ni celui de la CPEG n'ont abouti. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans souffre des mêmes faiblesses. Concernant le système d'information et de communication de l'Etat, il relève toujours les mêmes dysfonctionnements. Malgré deux ou trois avancées, comme la création du FIDU, le MCG n'est pas enthousiasmé par ce rapport et annonce son abstention.

Pour une députée PLR, ce rapport relève plus d'un résumé des événements qui ont émaillé la précédente législature que d'une véritable analyse quant à l'arrimage des objectifs figurant dans les différents plans stratégiques. De nouveaux outils de pilotage ont été édités, puis définis en plans d'action, et c'est à la lumière de ces éléments-là qu'il sera possible de vérifier s'il y a adéquation entre objectifs et résultats. Le PLR n'a toutefois pas de remarques particulières à formuler et acceptera ce rapport.

Un député S estime quant à lui qu'il serait plus utile pour la CCG de disposer des informations sur la gestion des services de l'Etat. En ce sens, une synthèse des rapports de la CCG de ces quatre dernières années devrait être menée, afin de ressortir les éléments pertinents en termes de gestion de l'Etat et de pouvoir poser des questions à ce propos au Conseil d'Etat.

2. Vote

Le président met aux voix la prise d'acte du RD 1251. Les député-e-s prennent acte de ce rapport à l'unanimité des présent-e-s, soit 10 pour (4 PLR, 3 S, 2 PDC, 1 Ve) et 4 abstentions (2 MCG, 1 EAG, 1 UDC).

3. Recommandation

Au vu des discussions précédentes, la CCG s'accorde sur le fait qu'il serait pertinent que la CCG puisse étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le bilan de législature en regard du programme législature. Dans cette perspective, la CCG devrait pouvoir étudier le programme de législature et demander son renvoi en CCG.

Un courrier a été adressé en ce sens à la commission des finances par la CCG, en date du 1^{er} octobre 2018, en spécifiant que la CCG n'entendait pas se saisir des aspects financiers assortis au programme de législature, qui resteraient de la compétence de la commission des finances. Cette dernière n'a pas donné une suite favorable à cette requête, comme l'a fait savoir M^{me} Frédérique Perler, sa présidente, en date du 5 octobre 2018, suite à la décision de la commission des finances prise dans sa séance du 3 octobre 2018.